

Committee on the Rights of the Child

Day of General Discussion
State Violence Against Children

Friday, 22 September 2000 – OHCHR (Palais Wilson, Geneva)

Submission by
Mouvement international ATD QUART MONDE

**Contribution pour la journée thématique du 22 septembre 2000
sur la violence de l'état contre les enfants**
dans le cadre de la 25^e session du Comité des droits de l'enfant

Remarque préliminaire

Nous sommes conscients que l'éducation des enfants assumée par d'autres personnes que leurs parents - mère et père naturels - touchent des milieux très divers; c'est une réalité dans de nombreux pays du monde entier, aussi bien dans les pays du sud que dans ceux du nord. Les raisons en sont multiples, d'ordre culturel, social ou économique. La situation est aussi vécue de façons très diverses, selon qu'elle soit choisie ou imposée (par la coutume ou par des mesures judiciaires).

Dans le texte qui suit, nous allons parler exclusivement des placements d'enfants subis par des familles que nous connaissons depuis de nombreuses années, vivant en situation de grande précarité et pour lesquelles ces mesures représentent une **extrême violence**, aussi bien pour les parents que pour les enfants. Il est encore fréquent d'ailleurs que dans certaines familles, le placement se répète d'une génération à l'autre.

Si la plupart des exemples que nous citerons émanent de pays européens, c'est parce que notre connaissance des familles dans cette partie du monde est de plus longue durée et donc plus approfondie. Nous sommes bien conscients de ne pas pouvoir donner une image ni universelle, ni exhaustive de la situation dans ce domaine.

Nous aimerions ajouter également que durant l'année 1999/2000 le Mouvement ATD Quart Monde a collaboré à une étude menée par le gouvernement français (Ministère de l'emploi et de la solidarité et Ministère de la justice) intitulée « **Accueil provisoire et placements d'enfants et d'adolescents: des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille** », rapport réalisé par Pierre Naves, inspecteur général des affaires sociales et Bruno Cathala, inspecteur des affaires judiciaires. Dans le texte qui suit, nous ferons plusieurs fois référence à cette étude qui a été rendue publique le 26 juillet dernier.

LE PLACEMENT DES ENFANTS DE MILIEU DEFAVORISE

On dit souvent: « On a placé tel enfant ». Ce terme est choquant, car ce qu'on place, ce sont des objets, non des personnes. Il est choquant parce que dire d'un enfant qu'il est « placé, c'est dire qu'il est à sa place, que la solution est trouvée. Or il n'y a pas d'enfants placés, il n'y a que des enfants déplacés, des enfants déportés, des enfants déracinés. »

Pierre Verdier, ancien inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance, France

Séparer un enfant de ses parents est un acte grave, aux conséquences lourdes. Des liens affectifs et identitaires s'altèrent, voire peuvent se détruire, compromettant le bon développement de l'enfant.

Les réponses actuelles aux conditions de vie des familles pauvres ne permettent pas de leur apporter le soutien dont elles auraient réellement besoin; elles ont même souvent pour effet de disloquer la famille. Priver un enfant de ses parents est une violence qui va le marquer durant toute son existence.

MM. Naves et Cathala soulignent dans leur rapport que durant les vingt dernières années, les modes de prise en charge des enfants sont restés stéréotypés. Le « dévouement » des assistantes sociales, juges, éducateurs... est indéniable, mais, faute de moyens et de cadres de travail leur permettant de développer des stratégies préventives, ces professionnels se trouvent pressés par l'urgence, et donc confrontés à la peur de mal faire et à la difficulté d'innover.

Le droit à la famille

Le droit de vivre avec ses parents est un droit fondamental reconnu à l'enfant par la Convention des droits de l'enfant. La famille est en effet le lieu naturel et privilégié d'éducation des enfants, de tous les enfants.

Cependant, pour diverses raisons, de nombreux parents ont besoin d'un soutien important dans l'éducation de leurs enfants. Cette réalité ne concerne pas uniquement les parents de milieu défavorisé. Mais il est évident que la misère contribue à mettre des familles entières en danger; elle disloque la famille. On tente alors de réparer les dégâts causés par la misère en plaçant les enfants dans des institutions ou dans des familles d'accueil. Cela représente un gâchis humain et financier.

Lorsqu'on réfléchit avec eux, les enfants expriment très simplement ce droit à la famille:

« Le plus important pour moi, c'est d'avoir un papa et une maman. Une maman ça fait des câlins, elle te console quand tu as du chagrin. Un papa, ça essaie de te parler.

Une famille d'accueil, même si elle est gentille, ça ne remplace pas les parents. Moi j'ai été séparé de ma maman; c'est dur.

Quand tu vis cela tu as honte. Quand elle venait me voir dans un foyer, nous nous amusions beaucoup ensemble, mais le soir, c'était dur de quitter maman et je la voyais pleurer. Quand tu vis cela, tu as mal, tu as honte. Il y a des gens qui disent que si on a été séparé, c'est parce que je n'arrêtais pas de faire des bêtises. On dit cela à d'autres enfants aussi qui sont placés.

Il faut donc tout faire pour que les enfants vivent avec leurs parents.

Nous on aime nos parents et on veut qu'ils soient heureux. »

témoignage de K., 10 ans, France, lors du Forum international des enfants -Palais des Nations, 19 novembre 1999

« Moi, ce que je souhaite, c'est de quitter définitivement le foyer pour rentrer chez mes parents avec mes deux frères. (...) La liberté, c'est ici avec mes parents et mes soeurs. Je ne veux pas être comme certains enfants qui ont plus de 15 ans et qui ne voient pas leurs parents. **Au foyer, on n'a ni papa ni maman, donc on n'a pas de repères**; ici, chez nous, on voit comment papa construit notre maison, on peut l'aider. Il va bientôt faire un poulailler et c'est nous qui allons nous occuper des poules. Nous avons commencé à faire un jardin, chacun a pu planter ce qu'il voulait. On aime bien être ici avec nos parents. Chacun a une tâche à faire: ramasser le linge, faire la vaisselle, faire son lit. Des fois on va avec notre papa couper de la canne (à sucre), on l'aide parce qu'il doit faire un camion par jour. Nous on l'aide à transporter; on voudrait bien couper aussi...

Quand je serai grand, je voudrais devenir maçon comme mon père parce que c'est beau de construire. Mes deux petits frères veulent être l'un pompier, l'autre jardinier. L'un des deux voulait faire militaire, c'est moi qui lui ai déconseillé parce qu'être militaire, c'est pour faire la guerre. L'autre voulait faire pêcheur. Pour moi, pêcheur n'est pas une profession, c'est une passion. »

témoignage de Paul, 11 ans, Ile Maurice - nov. 1999
pour la préparation du Forum international des enfants

Séparer les enfants de leurs parents sans avoir en amont soutenu la famille représente une violence

Un grand nombre de placements ont lieu parce que la famille n'a pas été suffisamment aidée en amont. A cause de la misère, les familles sont privées de leurs droits fondamentaux, privées des moyens d'exercer leurs responsabilités parentales. L'absence de prévention et de soutien, provoque l'aggravation des difficultés familiales.

Il est vrai que certains placements sont nécessaires et qu'il faut provisoirement éloigner les enfants. Mais un grand nombre de placements seraient évitables, à condition d'apporter à la famille les soutiens nécessaires, en partant de ses compétences ou en inventant avec elle des solutions alternatives.

Dans tous les cas, l'objectif doit être le retour de l'enfant dans la famille, et pour ce faire le maintien des liens parents-enfants doit être sauvegardé. Or, peu de travail est entrepris avec la famille dès que l'enfant est placé.

En résumé, la privation des droits fondamentaux, le manque de moyens d'exercer les responsabilités parentales et l'absence de prévention qui aboutissent au placement des enfants, de même que de ne pas tout faire pour préparer le retour de l'enfant, représentent une forme de violence. C'est ce qui explique d'ailleurs que les familles très pauvres vivent ces placements avec un grand sentiment d'injustice, comme le souligne le rapport Naves-Cathala.

« Le placement, c'est très, très dur. On a l'impression qu'on perd la moitié de soi-même. Quand on m'a retiré Michèle, cela m'a tout cassé. Quand on nous retire des enfants, il y a une partie de nous-mêmes qui est morte, qui ne vit plus parce qu'on attend leur retour. »

« Si nous mettons des enfants au monde, c'est que nous les aimons. (...) Quand on aime ses enfants, on peut puiser ses forces très loin pour les élever. Notre affection leur donne la force de se battre pour réussir dans la vie. Nous aimons nos enfants et, particulièrement quand il sont placés, nous voulons qu'ils sachent que nous les aimons. C'est très important. »

extraits d'une vingtaine d'interviews réalisées auprès de parents

(France)

La peur du placement, une autre forme de violence vécue dans la famille

Beaucoup de parents dans des milieux pauvres vivent avec la peur qu'on leur retire leurs enfants. En effet il est très fréquent que ces familles aient connu des placements depuis plusieurs générations et vivent avec cette mémoire collective.

« Mes parents avaient toujours la crainte du placement, surtout ma mère. Toute sa vie, ça l'a marquée. Tant que l'on n'était pas majeur, l'Assistance publique pouvait nous prendre à tout moment. C'était devenu une persécution pour elle, elle n'avait plus confiance, elle avait eu tellement d'enfants placés. On était les deux derniers, ses seules attaches. Elle s'accrochait à nous et sans s'en rendre compte elle nous étouffait, mais elle a tout fait pour nous garder. »

Quand on a peur, que l'on se trouve sans moyens face aux autorités, on agit parfois contre toute logique. Les parents se réfugient dans la solitude et le refus d'intervention des services; ils s'enferment et les intervenants concluent que la famille refuse toute collaboration. L'irrationalité des réactions des parents aux yeux des travailleurs sociaux, comme des juges des enfants, provoque une véritable incompréhension des logiques.

Des pratiques parfois violentes de placement

Un certain nombre de placements sont des placements en urgence, sans que les parents aient pu être entendus au préalable. Par exemple, une fillette a été retirée directement à l'école, sans que ses parents en aient été avertis; ceux-ci ont simplement reçu l'ordonnance de placement provisoire sans que les motifs de cette action leur soient indiqués. Séparer aussi brutalement un enfant de sa famille constitue une violence extrême. Comme représente une violence extrême le retrait d'enfants à domicile par des policiers et autres intervenants, avec les conséquences que cela représente pour la famille vis-à-vis de ses voisins, et le traumatisme subi par tout le quartier.

« Arracher un enfant à son milieu familial est une agression parmi les plus violentes qu'on puisse imaginer. Le risque est qu'une telle agression devienne routinière chez des travailleurs sociaux habitués à devoir y recourir. Le but d'un placement doit être un moyen donné à la famille de se réapproprier l'éducation de son enfant, un outil, et non une mesure de substitution. »

J.V. du Service de protection de la jeunesse, Suisse, nov. 1999

« Même quand il peut sembler justifié, le placement d'un enfant est la plupart du temps une grande violence faite à la famille toute entière, surtout lorsqu'il se déroule dans des conditions inhumaines. Dans une famille, on est venu chercher les enfants d'un couple chez eux avec plusieurs travailleurs sociaux et une voiture de police. Il y a eu des pleurs et des cris, un enfant a presque été enlevé de force des bras de sa mère. Dans une autre famille, les travailleurs sociaux sont allés chercher les enfants à l'école, disant que ce serait plus facile qu'à leur domicile. C'est presque comme un enlèvement... et la mère a été prévenue qu'elle pouvait les rejoindre dans un foyer où ils seraient ensemble pendant 3 mois; on voulait voir si elle était capable de s'occuper de ses enfants sans sa mère. Une autre maman que nous connaissons a été visitée 3 heures après son accouchement par le travailleur social qui lui demandait son accord pour faire adopter l'enfant. »

témoignage d'une volontaire permanente ATD Quart Monde en Grande Bretagne

« Quant au procédé qui consiste à retirer un enfant à la sortie de l'école, sans qu'il soit prévenu, disons-le tout net: c'est une pratique criminelle qu'on ne peut se permettre que si l'on est sûr d'éviter par là un danger plus grave encore; et quel danger sinon la mort est plus grave que l'arrachement sans signification à ceux qu'on aime? »

Pierre Verdier, ancien inspecteur de l'aide sociale à l'enfance

Les parents sont peu respectés et souvent malmenés dans le cadre des procédures judiciaires.

Le rapport Naves et Cathala (France) démontre l'humiliation des parents et leur impuissance face aux décisions de placement des enfants. Ils n'ont pas accès aux dossiers qui les concernent: ils ne savent pas tout ce qui leur est reproché et se trouvent ainsi avec très peu de moyens pour préparer leur défense devant le juge. Ils savent aussi que les rapports sociaux ont plus de poids que leur parole et ils ont l'impression que tout est joué d'avance contre eux. D'ailleurs le rapport français cité ci-dessus fait le constat que les termes employés dans les dossiers sont souvent négatifs, péjoratifs et humiliants pour les parents.

"Tout est joué d'avance. Le juge ne nous a pas écoutés. Il nous a fait taire. On ne peut pas discuter avec ce juge-là. Dès qu'on dit quelque chose, il monte d'un ton."

Le rapport relève également le non respect de l'autorité parentale tout au cours du placement: les écrits relatifs à leurs enfants (bulletins scolaires, feuilles de soins, etc.) ne leur sont que très rarement transmis, ce qui est en contradiction avec les dispositions légales.

On ne peut pas prétendre respecter un enfant si on ne respecte pas ses parents. Les traitements irrespectueux des parents, qui sont peu associés aux décisions concernant leurs enfants, est aussi une violence faite aux enfants.

Violence dans les institutions

Un certain nombre de familles nous ont parlé de violences subies par leurs enfants placés en famille d'accueil ou en institutions (un rapport sur ce sujet a été établi à la demande du gouvernement français). A la souffrance d'avoir été séparés de leurs parents, s'ajoute alors pour les enfants la souffrance de subir des violences dont ils étaient censés être protégés. Quelle souffrance aussi pour les parents d'avoir été jugés incapables d'élever leurs enfants et de voir leurs enfants maltraités par d'autres.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

(reprises en grande partie du rapport Naves et Cathala)

Prévention

Face à ces situations, il faut mobiliser très en amont les dispositifs de prévention qui existent afin d'aider les familles à retrouver de la sécurité économique, affective et éducative, **sans nécessairement aller jusqu'au placement.**

Diversifier et moderniser la prise en charge

Il est indispensable d'innover, de rechercher des alternatives qui permettent de soutenir la famille afin d'éviter le placement des enfants. (Par exemple centres qui puissent accueillir la famille entière, cité de promotion familiale, soutien à domicile, meilleures conditions de logement, etc..)

Si la solution n'existe pas, il est possible de la chercher, de la créer à partir des attentes et des besoins de la famille

Maintenir le lien entre parents et enfants...

Lorsque le placement est inévitable, faire en sorte qu'il ne soit pas vécu par la famille comme une punition. Mettre à profit cette période de placement pour engager - aussi bien du côté de l'enfant que de celui de parents - un travail visant à la réunification de la famille.

...et préparation du retour des enfants au foyer familial

« Nous avons mis des enfants au monde et nous ne les voyons pas grandir. Après plusieurs années de séparation, les parents et les enfants, nous devons nous réadapter les uns avec les autres. Nous devenons comme des étrangers.. Cela encore est une souffrance. »

Formation des divers intervenants

Introduire dans la formation des professionnels (médecins, travailleurs sociaux, enseignants, juristes, etc) une meilleure connaissance des familles vivant en grande pauvreté qui leur permettra de dialoguer réellement avec les familles et de pouvoir élaborer avec elles un projet où elles se sentent partenaires, responsables et soutenues.

Prendre en compte la parole des parents

« Nous ne parlons pas la même langue, nous ne sommes pas du même monde. Les juges ne comprennent pas ce que nous disons parce qu'ils ne connaissent pas notre vie. Trop souvent ils ne s'appuient que sur les rapports des services sociaux. Quand nous arrivons devant le juge, la décision est déjà prise et nous n'avons qu'à écouter le verdict. C'est comme si nous étions déjà condamnés. »

« Dans les rencontres avec le juge, si nous avons quelqu'un qui comprenne ce que nous vivons et qui comprenne aussi le langage de la justice, nous pourrions nous expliquer et nous pourrions comprendre pourquoi une mesure est prise. Nous aurions alors les moyens de dialoguer, de coopérer. Ces personnes seraient des sortes de médiateurs. »

extraits d'interviews de parents, France

Meilleure coordination et évaluation régulière

Deux conditions sont nécessaires pour assurer une protection de l'enfance et de la famille efficace:

- il faut d'abord qu'il existe des articulations fortes et coordonnées entre les différentes interventions
- il convient ensuite que le système soit piloté et **évalué régulièrement** pour savoir s'il remplit effectivement son rôle et s'il n'y a pas lieu de modifier les modalités de fonctionnement.

août 2000/md